

Communiqué de presse

Jeudi 15 avril 2010

CONFERENCE ANNUELLE DU CAPITAL INVESTISSEMENT

- **Le capital-investissement confirme son rôle de stabilisateur**
- **Les entreprises témoignent de l'efficacité de leur partenariat avec les investisseurs**
- **Les évolutions réglementaires font peser un risque sur les prochaines levées de fonds**

La 13^{ème} Conférence annuelle du Capital Investissement organisée par l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital) a réuni plus de 900 participants, dont de nombreux investisseurs internationaux, autour du thème « *France : opportunities in a changing world* ».

Les débats et interventions d'acteurs du capital investissement, d'investisseurs institutionnels, de chefs d'entreprise et de conseils ont été l'occasion de souligner la contribution déterminante du capital investissement au développement des PME et sa fonction d'accélérateur de croissance.

Jean-Louis de Bernardy, président de l'AFIC, a rappelé que « *le capital investissement est un maillon essentiel de la chaîne de financement des PME en France. Plus encore, les professionnels du capital investissement ont démontré au plus fort de la crise, qu'ils étaient des actionnaires solides pour leurs participations, soucieux du rôle économique et social des entreprises, et fiables quand il a fallu réinvestir. La sortie de crise sera l'occasion pour les investisseurs de revenir à leur première mission : accompagner et accélérer la croissance des entreprises.* »

Une étude présentée par Ernst & Young a confirmé que la croissance des entreprises reste le premier levier de création de valeur pour un investisseur en capital, devant l'augmentation des multiples d'acquisition et le levier bancaire.

Ce message a été relayé tout au long de la journée par les nombreux entrepreneurs présents à la tribune. Ils ont pu confirmer l'implication des investisseurs à leur côté, qu'il s'agisse de professionnels du capital-risque, du capital-développement ou du capital-transmission.

Invité d'honneur de la conférence, Jean-François Dehecq, Président de Sanofi-Aventis, a déclaré que « *l'une des principales conditions pour créer un champion industriel était de pouvoir compter sur des actionnaires présents dans la durée et disposant d'une vision de long terme.* »

Le débat a par ailleurs porté sur les relations entre dirigeants d'entreprises, investisseurs, et banquiers au plus fort des turbulences financières. Les réponses ont confirmé la volonté des différentes parties de trouver des solutions aux problèmes de financement dans l'intérêt de l'entreprise et indiquant la nette tendance à la résorption des situations non encore réglées.

La conférence a aussi donné l'occasion aux professionnels d'exprimer certaines inquiétudes. Si la situation économique s'améliore, les évolutions réglementaires font en revanche peser un risque sur la capacité du secteur à continuer de financer le développement des PME françaises, en raison des contraintes nouvelles que les nouvelles normes prudentielles de Bâle III et Solvency II font peser sur les investisseurs institutionnels. La proposition de directive sur les fonds alternatifs, soumise actuellement au Parlement européen, pourrait par ailleurs affecter gravement la compétitivité du secteur en Europe.

En France, enfin, l'arrivée à échéance du dispositif FIP/FCPI est une préoccupation pour la profession, et plus particulièrement pour les acteurs du capital-risque et du capital-développement. Les représentants de l'AFIC ont souligné leur volonté d'agir pour participer à la définition des nouvelles règles d'orientation de l'épargne vers les PME, dans la continuité des contributions faites antérieurement dans le cadre d'Eurolace et des Etats Généraux de l'Industrie, visant à orienter une fraction de l'épargne longue des ménages vers les PME.

Par ailleurs, les initiatives de l'AFIC en matière de gouvernance et d'investissement socialement responsable ont été rappelées. La conférence annuelle du capital investissement a ainsi été l'occasion de saluer les créations du Club Développement Durable AFIC et du Club Cleantech AFIC, d'annoncer la sortie prochaine du « *Guide des bonnes pratiques du capital-risque* » et de présenter les premiers enseignements, très positifs, tirés après le lancement de la « *Charte des investisseurs en capital* ». L'AFIC reste enfin soucieuse de voir ses propositions sur le partage de la création de valeur prises en compte par les pouvoirs publics.

Pour conclure, Jean-Louis de Bernardy a déclaré : « *La France demeure le premier marché du capital investissement sur le continent européen, et le troisième marché mondial. Dans un monde financier discuté, il n'y a pas de système plus vertueux que celui de notre profession qui a su ériger en modèle l'alignement d'intérêts entre les investisseurs, les gestionnaires de capital investissement et les dirigeants d'entreprise. Les évolutions réglementaires rendent cependant incertaines les perspectives de financement des PME par les investisseurs en capital. Souhaitons que les pouvoirs publics en prennent définitivement conscience et permettent des solutions pour qu'investisseurs institutionnels et épargnants puissent continuer d'investir dans les entreprises françaises par notre intermédiaire.* ».

A propos de l'AFIC

L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement (Capital Risque, Capital Développement, Capital Transmission / LBO, Capital Retournement) installées en France. Actionnaires professionnels, les 280 membres actifs de l'association accompagnent et financent la croissance de près de 5000 entreprises en France. L'AFIC compte également 200 membres associés représentant tous les métiers qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC est la seule association professionnelle spécialisée dans le métier du Capital investissement. Elle est membre de l'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI) dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément requises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour l'exercice de la profession.

Au-delà de sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, l'AFIC fédère, représente et assure la promotion de la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue ainsi à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et à la promotion de l'esprit d'entreprise.

Représentant plus de 20% du marché européen, l'industrie française du Capital Investissement se classe au 1er rang en Europe Continentale. Pour plus d'information : www.afic.asso.fr

Contacts presse :

Pour l'AFIC : Alexis Valero, Directeur de la Communication - Tel : 01 47 20 78 98 - a.valero@afic.asso.fr